

**DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE
DP_2026_073**

**Décision du Président
DP_2026_073 - Signature d'un contrat de prêt de 2 millions d'euros avec la
Caisse des Dépôts et consignations**

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 2026.064 du 9 mars 2026 portant vote des budgets primitifs 2026,
Vu la délibération 2026.096 du 20 avril 2026 portant délégation de pouvoirs du Conseil à la Présidente,

DÉCIDE :

- **De CONTRACTER** auprès de la banque Caisse des Dépôts et Consignations, un emprunt destiné à financer la réhabilitation - extension du Couvent des Urbanistes, aux conditions suivantes :
 - Montant : 2 000 000€ (deux millions d'euros)
 - Ligne du prêt : prêt transformation écologique
 - Durée : 25 ans
 - Phase de préfinancement : 3 mois
 - Périodicité des échéances : trimestrielle
 - Index : Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat +0.5%
 - Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A
 - Amortissement du capital : constant
 - Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
 - Commission d'engagement : 0.06% du montant du prêt (1 200€)
 - Remboursement anticipé : possible sous condition du paiement d'indemnités actuarielles.
- **DE SIGNER** l'ensemble de la documentation contractuelle relative au prêt décrit ci-dessus, à intervenir avec la banque Caisse des Dépôts et Consignations,
- **DE PROCEDER** sans autre décision aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt,
- **D'INFORMER** les services de l'Etat
- **DE NOTIFIER** le Trésorier de Fougères Collectivités,
- **D'INFORMER** le conseil d'Agglomération lors d'une prochaine réunion du conseil.

Fait à La Selle-en-Luitré, le 18 OCT. 2026

Alice LEBRET
Présidente

